

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 20 DECEMBRE 2023

17- Objet : APPLICATION @CTES POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE

N° Ordre : DE-131-2023

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 1.4.3 Autres types de contrats - services

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Feugarolles, après convocation régulière du Président du 13 décembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (4) :

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO,

AR Prefecture

047-200068948-20231220-DE_131_2023-DE
Reçu le 21/12/2023

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Serge ARNAUNÉ, Mme Stéphanie GARBAY à M. Frédéric SANCHEZ et Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE

Membres absents non excusés (3) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : M. Patrick GOLFIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 45

Votants : 49

Absents : 7

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 4

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la délibération n° 005-2017 du 12 janvier 2017 approuvant le projet de convention @CTES avec la Préfecture de Lot-et-Garonne et autorisant le Président à la signer,

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat signée le 19 janvier 2017 entre la préfecture de Lot-et-Garonne et Albret Communauté,

Vu le devis signé auprès du prestataire FAST DOCAPOSTE le 13 novembre 2023 pour assurer la dématérialisation des actes et flux comptables vers la préfecture via le dispositif ACTES,

Vu la décision n° DEC_141_2023 rappelant le changement de logiciel RH et finances d'Albret Communauté, dont le prestataire est désormais CIRIL GROUP,

Vu la présentation en commission Administration Générale et Ressources Humaines du 13 décembre 2023,

Exposé des motifs :

Afin d'optimiser la gestion comptable et celle des ressources humaines de la communauté de communes, mais également pour sécuriser les informations financières d'une part, et celles relatives aux agents de la collectivité d'autre part, Albret Communauté a souhaité se doter de nouveaux systèmes d'information de Gestion Financière et de Ressources Humaines. Le prestataire CIRIL GROUP a été retenu, via les logiciels CIVIL NET FINANCES et CIVIL NET RH.

Par ailleurs, le CDG47 a notifié la résiliation de la convention accompagnement numérique à effet du 31 décembre 2023, puis proposé une nouvelle convention 2024 incompatible avec le logiciel CIVIL NET FINANCES pour les flux comptables, solution également trop onéreuse pour la seule utilisation du module du contrôle de légalité, « STELA ».

Aussi, ces différentes modifications emportent pour conséquence un changement d'opérateur pour la transmission des flux comptables et des actes, à télétransmettre au contrôle de légalité.

Ces différentes décisions relèvent des délégations données par le conseil communautaire au Président, et sont toutes retracées dans les documents intitulés « compte rendu du Président au conseil communautaire en vertu de l'article L5211-10 du CGCT ».

En conséquence, et compte tenu de ces modifications, la convention de télétransmission signée avec la Préfecture doit être mise à jour pour préciser le prestataire, via l'avenant annexé à la présente.

AR Prefecture

047-200068948-20231220-DE_131_2023-DE
Reçu le 21/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes de la communauté de communes Albret Communauté au représentant de l'Etat,
- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Président à exécuter la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance

Publication le : 21 DEC. 2023